

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le sept juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bérus, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Bérus sous la présidence de M. EVETTE Gérard, Maire.

Date de convocation : 30 juin 2016

Etaient présents : MM EVETTE Gérard, FORGET Joël, DOUDIEUX Josiane, DURAND Gérard, GAUGAIN-PLAÇAIS Stéphanie, GOUDEAU Claude, ROWLAND Laurent, THOMAS Sylvie

Absents excusés : MM. LOUVEL Marie-Thérèse (pouvoir à M. Evette), CHAUSSINAND Xavier (pouvoir à M. Goudeau)

Absent : M. ALLARD Jérôme

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Laurent ROWLAND

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 mai 2016
- Modification des statuts de la CDCPMN : modification de la compétence voirie
- Modification des statuts de la CDCPMN : Nouvelle compétence
- SAEP Champfleury-Gesnes le Gandelin : approbation du schéma directeur eau potable
- SAEP Champfleury-Gesnes le Gandelin : rapport sur l'eau année 2015
- Projet de salle polyvalente : demande de subventions
- Décision modificative n°1 : budget assainissement
- Désignation d'un nouveau délégué titulaire au SIVOS du Rosay Nord
- Affaires diverses.

I – Le procès-verbal de la réunion du dix-neuf mai deux mille seize est approuvé, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

II - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MAINE NORMAND. COMPETENCE OPTIONNELLE – MODIFICATION DE LA COMPETENCE « VOIRIE »

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes du Maine Normand relatif à la compétence « voirie » prévue dans ses compétences optionnelles.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la délibération du conseil communautaire en date du 29 juin 2016, sollicitant les conseils municipaux à se prononcer sur cette modification statutaire.

Monsieur le Maire rappelle le texte actuellement en vigueur :

« Sont d'intérêt communautaire :

- Toutes les voies, places et parkings publics, revêtus et classés dans la « voirie communale »
- Le passage des buses sous voie roulante
- La signalisation verticale permanente de police et la signalisation horizontale (à l'exception de la signalisation prise en charge par le Département).

Sont exclus de l'intérêt communautaire :

- Les créations de voies, places et parkings publics
- Les trottoirs
- Les aménagements paysagers et ceux de nature esthétique sur la voirie sans lien fonctionnel avec la voirie
- Les cheminements pour piétons et les pistes cyclables non attenants à la voirie. »

Monsieur le Maire donne lecture du nouveau texte :

« Création, aménagement et entretien des voies communales classées dans le domaine public des communes membres : chaussées, dépendances, ouvrages d'art.

La signalisation verticale résultant du code de la route et des pouvoirs de police du maire sauf les feux de signalisation.

La signalisation horizontale réglementaire.

Sont exclus de l'intérêt communautaire :

Les aménagements paysagers et ceux de nature esthétique sur la voirie sans lien fonctionnel avec la voirie.

Les cheminements pour piétons et les pistes cyclables non attenants à la voirie.

Les trottoirs ».

Après en avoir délibéré, considérant que la phrase « création et aménagement des voies communales classées dans le domaine public » nécessite des informations complémentaires, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis DEFAVORABLE à la modification des statuts de la Communauté de Communes des Portes du Maine Normand.

III- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MAINE NORMAND. NOUVELLE COMPETENCE – CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire a décidé lors de sa séance plénière du 25 mai 2016 de solliciter les communes pour ajouter dans les compétences optionnelles de la Communauté de Communes des Portes du Maine Normand, l'intitulé suivant :

« Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Se prononce favorablement pour inscrire dans les statuts de la Communauté de Communes des Portes du Maine Normand, la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ».

IV – SAEP CHAMPFLEUR-GESNES LE GANDELIN : APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le SAEP de Champfleur-Gesnes le Gandelin a confié à la société Artelia la réalisation d'un schéma directeur en 2014. Les conclusions du dit schéma directeur préconisent entre autre la mise en place d'un schéma de distribution de l'eau sur les communes alimentées par le SAEP. Il a pour objectif de définir les zones desservies ou susceptibles de l'être en eau potable

1. les zones urbanisées ou urbanisables du POS ou du PLU
2. les zones situées à une distance de 50 m d'une canalisation existante

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le plan d'alimentation en eau potable concernant la commune de Bérus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan d'alimentation en eau potable réalisé pour la commune de Bérus.

V - SAEP CHAMPFLEUR-GESNES LE GANDELIN : RAPPORT SUR L'EAU ANNEE 2015

En application de la loi n°95.101 du 2 février 1995 et du décret n°95.635 du 6 mai 1995 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, Monsieur le Maire présente un exposé du rapport sur l'eau de l'année 2015 concernant le Syndicat d'Adduction en Eau Potable de Champfleur-Gesnes le Gandelin.

Considérant que la gestion technique et financière dudit SAEP est correcte.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le rapport sur l'eau 2015 tel qu'il a été présenté.

VI – PROJET DE SALLE POLYVALENTE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après la rénovation de l'église et l'aménagement du centre bourg, le Conseil municipal souhaite poursuivre la valorisation de la commune par un projet de salle communale multi-culturelle et multi-générationnelle.

Une salle qui répondrait en outre aux critères d'accessibilité, point sensible évoqué dans notre dossier d'Ad'ap approuvé le 20 décembre 2015.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet proposé par le CAUE dont la réalisation représentera pour notre commune une charge financière importante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le Maire à solliciter une aide au titre de la Réserve parlementaire,
- autorise le Maire à déposer des demandes de subventions auprès d'autres collectivités, (Région, Département, DETR)
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser ces travaux

VII – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le Budget Primitif 2016 adopté le 31 mars 2016,
Considérant que pour passer les écritures d'amortissement au compte 6811,
Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au mouvement de crédits constituant la décision modificative n° 1 et détaillé dans le tableau ci-dessous.

Section	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	615	100,00 €	
Fonctionnement	6811		100,00 €

VIII – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SIVOS DU ROSAY NORD

- Vu la délibération n°2014-12-D90B du 17 décembre 2014, désignant les délégués au SIVOS du Rosay Nord,
- Vu la lettre de démission de Mme Josiane DOUDIEUX déléguée titulaire, en date du 20 mai 2016,
- Considérant la proposition de candidature de Mme Sylvie THOMAS,

Le Conseil municipal, désigne à l'unanimité Mme Sylvie THOMAS, déléguée titulaire auprès du SIVOS du Rosay Nord.

VIII - AFFAIRES DIVERSES – INFORMATIONS

- ✚ *Carte de remerciement de Mme Claudine ROYER, agent de la cantine du SIVOS, pour son départ en retraite*
- ✚ *Générations mouvement : Le club récolte des dons de livres scolaires ou autres pour envoyer à Madagascar*
- ✚ *Comice agricole de 2019 : Les organisateurs du comice agricole ont sollicité la commune de Bérus pour organiser le comice en 2019 - ne serait-ce que la partie agricole. Le Conseil municipal estime que c'est trop tôt par rapport à la dernière édition sur Bérus (2010) et que le comité des fêtes n'a actuellement pas l'envergure pour couvrir une telle manifestation.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne réclamant la parole, la séance est levée à 20h45